

Séance ordinaire du conseil

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 22 août 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Bernard Gagnon;
Mesdames les conseillères Marie Ginette Lafrance, M^e Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard et Norman Perreault;

Monsieur Jean-Marie-Beaupré, OMA, directeur général.

Sont absents :

Monsieur le conseiller Maurice Cantin;
M^e Marie-Christine Lefebvre, greffière par intérim.

2011-08-219

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Je fleuris ma ville – édition 2011 – présentation des lauréats
4. Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 4 juillet 2011
5. Comptes à payer – mois de juillet 2011
6. Approbation des dépenses – mesures d'urgence – inondations printemps 2011

Règlementation

7. Présentation d'un règlement modifiant le règlement n^o 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de créer un sens unique sur la rue Roland-Chagnon et d'y régir le stationnement (projet de règlement n^o 1006)
8. Fixation assemblée publique de consultation – 6 septembre 2011 – premiers projets de règlements n^{os} U-120-132, U-130-42 et U-180-15

Comités

9. Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs
Comité de circulation
Comité d'embellissement
10. Comité de circulation – renouvellement mandat membres citoyens

Personnel

11. Embauche surveillants d'activités – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 23 août 2011 au 4 septembre 2012
12. Reconduction d'embauche commis bibliothèque – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire

Contrats, mandats et acquisitions

13. Adjudication de contrat Aquarehab eau potable – réhabilitation structurale de la conduite d'aqueduc du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – règlement n^o 1002
 14. Adjudication de contrat Les Intérieurs Bousada – fourniture et installation de céramique à la mairie – surplus non affectés
 15. Adjudication de contrat Station Déco – fourniture et installation de toiles solaires à la mairie – surplus non affectés
-

16. Autorisation signature – bail terrain adjacent au 220 chemin du Richelieu – madame Lise Frenette
17. Renouvellement bail – location d'espace d'entreposage – Maison Éthier – période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012
18. Autorisation signature – entente avec la Fabrique – Les Dimanches sur le parvis
19. Autorisation signature – Vidéotron Ltée – fibre optique
20. Modification bail concessions de bar/restaurant aréna Jean-Rougeau – changement de locataire

Affaires courantes

21. Autorisation projets spéciaux – surplus non affectés
22. Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du Regroupement Varennes/Sainte-Julie – période du 1er décembre 2007 au 1er décembre 2008
23. Création d'un comité de travail – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
24. Appui Comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu – tarification stationnement du CLSC des Patriotes
25. Adhésion Réseau québécois de Villes et Villages en santé
26. Subvention – Centre de femmes l'Essentielle
27. **Point ajouté**
 - 27.1 Adoption mémoire – Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
28. Période de questions
29. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je fleuris ma ville – édition 2011 – présentation des lauréats

Comme les lauréats ont été présentés hier dans le cadre du 3^e spectacle des Dimanches sur le parvis, nous vous invitons à prendre connaissance des photos présentant leur aménagement. Vous retrouverez sur notre site Web ces informations.

PAROLE AUX GRANDBASISOIS (19 h 30 à 20 h 05)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-08-220

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 4 juillet 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-221

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de juillet 2011

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de juillet 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	2 093 656,11 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>141 679,92 \$</u>
	<u>2 235 336,03 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-222

RÉSOLUTION

Approbation des dépenses – mesures d'urgence – inondations printemps 2011

CONSIDÉRANT QUE les inondations de mai 2011 constituaient une force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le maire a dû décréter des dépenses jugées nécessaires pour faire face à la situation;

CONSIDÉRANT QU'au 31 mai 2011 les dépenses engagées par la Ville se chiffraient à 47 699,63 \$ et qu'elles ont été approuvées par la résolution n° 2011-06-179 adoptée à la séance ordinaire du 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT le second rapport verbal du maire annonçant qu'un montant supplémentaire de 29 324,05 \$ a été nécessaire afin d'acquitter les factures relatives aux inondations;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve et ratifie le second rapport verbal et motivé du maire donné séance tenante.

Il est de plus résolu que le conseil approuve et ratifie toutes les dépenses effectuées, les contrats octroyés et les engagements contractés par le maire, au nom de la Ville, pour faire face à la situation d'urgence créée par les inondations depuis le 4 mai 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

A-2011-16

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de créer un sens unique sur la rue Roland-Chagnon et d'y régir le stationnement (projet de règlement n° 1006)

AVIS DE MOTION est donné par madame Marie Ginette Lafrance, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de créer un sens unique sur la rue Roland-Chagnon et d'y régir le stationnement.

2011-08-223

RÉSOLUTION

Fixation assemblée publique de consultation – 6 septembre 2011 – premiers projets de règlements n^{os} U-120-132, U-130-42 et U-180-15

CONSIDÉRANT QUE les premiers projets de règlements n^{os} U-120-132, U-130-42 et U-180-15 ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 6 septembre 2011 dans le cadre de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra à 19 h 30 à la Salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand.

Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence la personne qu'il désignera expliquera les premiers projets de règlements nos U-120-132, U-130-42 et U-180-15 et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des comités suivants :

Comité de circulation

- Séance ordinaire – 21 juin 2011

Comité d'embellissement

- Séance ordinaire – 18 juillet 2011

2011-08-224

RÉSOLUTION

Comité de circulation – renouvellement mandat membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) membres citoyens du comité de circulation viendront à échéance le 11 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Steve Careau et Normand Dieumegarde ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement des mandats de ces deux (2) membres citoyens;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 18 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De renouveler les mandats de messieurs Steve Careau et Normand Dieumegarde à titre de membres citoyens du comité de circulation, pour un terme de deux (2) ans, soit jusqu'au 11 septembre 2013.

Il est de plus résolu de procéder à un appel de candidatures afin de combler le poste vacant au comité de circulation pour un terme échéant le 11 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-225

RÉSOLUTION

Embauche surveillants d'activités – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 23 août 2011 au 4 septembre 2012

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'embaucher 22 personnes à titre de surveillant d'activités, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire et d'en inscrire quatre (4) sur la liste de réserve;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 27 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Pour la période du 23 août 2011 au 4 septembre 2012 :

D'embaucher à titre de surveillant d'activités, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire :

- Raphaël Aprile
- Léane Doucet Turbide
- Steven Giguère
- Antoine Jeffrey
- Mylène Lamontagne
- Gabrielle Laberge
- Justin Twarabimenye

Au même titre, de reconduire :

- Khalil Agrébi
- Caroline Arbour
- Jessica Beaulac
- Maxinne Berzosa
- Alexandra Bolduc
- Valérie Bouchard
- Marc-Antoine Breau
- Éric Deschamps
- Jean-Sébastien Doré
- Benoît Filion
- Dominic Grenier
- Laurie Lafontaine
- François-Maxime Lagacé
- Alexandre Pilon
- Samuel Rogers

Au même titre, d'inscrire sur la liste de réserve :

- Maxime Bellefleur
- Maxime Fillion
- Olivier Harpin-Houle
- Dominic Sangollo

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-226

RÉSOLUTION

Reconduction d'embauche commis bibliothèque – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 26 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De reconduire l'embauche à titre de commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire, jusqu'au 4 septembre 2012 les personnes suivantes :

- Marie-Aimée Beaulac
- Simon Blouin
- Catherine Talbot

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-227

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat Aquaréhab Eau Potable inc. – réhabilitation structurale de la conduite d'aqueduc du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – règlement n° 1002

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres public pour la réhabilitation structurale de la conduite d'aqueduc du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissionnaires le 12 juillet 2011;

Entrepreneur	Montant
Aquarehab eau potable	638 207,85 \$
Sanexen services environnementaux inc.	825 842,33 \$

CONSIDÉRANT l'analyse préliminaire de conformité effectuée;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation présentées par le directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 8 août 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement n° 1002 :

De retenir la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Aquaréhab Eau Potable inc., pour le contrat de réhabilitation structurale de la conduite d'aqueduc du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier au montant de 638 207,85 \$, toutes taxes incluses, conformément aux conditions décrites à la soumission telle que produite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-228

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat Les Intérieurs Bousada – fourniture et installation de céramique à la mairie – surplus non affectés

CONSIDÉRANT la recherche de prix faite auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de céramique à la mairie;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des acquisitions est sous le seuil de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception des prix de deux (2) fournisseurs à savoir :

Fournisseur	Montant
Les Intérieurs Bousada	5 919,54 \$
Céramique Robert Senneville	8 961,91 \$

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation présentés par le directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 10 août 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse proposition déposée par Les Intérieurs Bousada pour la fourniture et l'installation de céramique à l'édifice de la mairie, pour un montant total de 5 919,54 \$, sur la base des prix soumis, toutes taxes incluses, conformément à l'offre déposée le 10 août 2011.

Il est de plus résolu d'approprier la somme de 5 919,54 \$, toutes taxes incluses, à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-229

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat Station Déco – fourniture et installation de toiles solaires à la mairie – surplus non affectés

CONSIDÉRANT la recherche de prix faite auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de toiles solaires à la mairie;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des acquisitions est sous le seuil de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception des prix de deux (2) fournisseurs à savoir :

Fournisseur	Montant
Station Déco	6 898,15 \$
Biaritz, Habillage de Fenêtre Mode	6 903,86 \$

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation présentés par le directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 10 août 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse proposition déposée par Station Déco pour la fourniture et l'installation de toiles solaires à l'édifice de la mairie, incluant les valances, pour un montant total de 6 898,15 \$, sur la base des prix soumis, toutes taxes incluses, conformément à l'offre déposée le 6 juillet 2011.

Il est de plus résolu d'approprier la somme de 6 898,15 \$, toutes taxes incluses, à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-230

RÉSOLUTION

Autorisation signature – bail terrain adjacent au 220 chemin du Richelieu – madame Lise Frenette

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Lise Frenette pour un terrain (lot 3 076 145) appartenant à la Ville, adjacent à sa propriété, soit le 220, chemin du Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne souhaite pas se départir dudit terrain bien qu'elle ne compte pas l'utiliser dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE par mégarde une remise a été construite sur le terrain appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de signer un bail avec Madame Frenette afin de lui permettre l'utilisation temporaire du terrain sur lequel est construit sa remise;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 27 juin 2011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec madame Lise Frenette, initialé par la greffière par intérim et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-231

RÉSOLUTION

Renouvellement bail – location d'espace d'entreposage – Maison Éthier – période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue 1 317,6 pieds carrés à Fiducie immobilière Éthier pour un local servant à de l'entreposage au 267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le bail prévoit que le locataire doit donner un avis écrit au moins trois mois avant la fin du bail, que le renouvellement soit accepté ou non;

CONSIDÉRANT l'addenda au bail présentement en vigueur soumis et signé par monsieur Michel Éthier;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 13 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au bail présentement en vigueur avec Fiducie immobilière Éthier et initialement signé le 13 mai 2004, prévoyant la location d'un local d'une superficie de 1 317,6 pieds carrés, situé au 267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, au prix de 6 \$ le pied carré, taxes en sus, pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, le tout conformément à l'addenda joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-232

RÉSOLUTION

Autorisation signature – entente avec la Fabrique – Les Dimanches sur le parvis

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique permet à la Ville d'utiliser le parvis de l'église afin qu'elle y présente des spectacles de musique les dimanches soirs du mois d'août 2011 dans le cadre de l'événement « Les Dimanches sur le parvis »;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la dixième (10^e) édition de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a convenu de signer une entente avec la Fabrique afin de louer le parvis de l'église pour les quatre (4) dimanches du mois d'août 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Fabrique pour la location du parvis de l'église les dimanches du mois d'août 2011, initialé par la greffière par intérim et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-233

RÉSOLUTION

Autorisation signature – Vidéotron Ltée – fibre optique

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron Ltée accepte de céder à la Ville quatre (4) brins de fibres optiques dans son conduit installé sous la route 116 pour un montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces brins sont nécessaires afin de relier la fibre optique du secteur sud au secteur nord et qu'ils sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau informatique et téléphonique;

CONSIDÉRANT la résolution n^o 2011-07-213 adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA ou en son absence le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Vidéotron Ltée pour l'utilisation des quatre (4) brins de fibres optiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-234

RÉSOLUTION

Modification bail concessions de bar / restaurant aréna Jean-Rougeau – changement de locataire

CONSIDÉRANT le bail et son renouvellement intervenus entre R.M.J.G. enr. et la Ville par les résolutions n^{os} 2005-06-291 et 2008-06-221, adoptées les 21 juin 2005 et 2 juin 2008, pour l'opération des concessions de bar et de restaurant à l'aréna Jean-Rougeau et venant à échéance le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Jardel, représentant du locataire, nous informe que son entreprise R.M.J.G. enr. sera dissoute et qu'elle est remplacée par Services alimentaires M.J.;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du bail prévoit que le locataire ne pourra céder le bail à un tiers sans le consentement du locateur (la Ville);

CONSIDÉRANT QUE le bail doit être modifié afin de changer le nom du locataire pour Services alimentaires M.J.;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 11 août 2011.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

De modifier le bail pour les concessions de bar et de restaurant à l'aréna Jean-Rougeau afin de remplacer le nom du locataire par Services alimentaires M.J.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au bail joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-235

RÉSOLUTION

Autorisation projets spéciaux – surplus non affectés

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation de certains projets spéciaux;

CONSIDÉRANT les disponibilités de fonds aux surplus non affectés;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 25 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réalisation des projets ci-dessous mentionnés et d'approprier à ces fins un montant n'excédant pas 62 000 \$ à même les surplus non affectés :

Projet	Montant
Toiture Maison scout	8 000 \$
Remplacement des portes du hall d'entrée de l'aréna	5 000 \$
Plantation d'arbres	15 000 \$
Canalisation du fossé Borduas Deslauriers (27, rue des Peupliers)	25 000 \$
Installation de câbles chauffants au toit de l'aréna	4 000 \$
Aménagement de deux corridors scolaires	5 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-236

RÉSOLUTION

Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du Regroupement Varennes / Sainte-Julie – période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Basile-le-Grand est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur St-Paul sous le numéro CPC0059973 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville de Saint-Basile-le-Grand y a investi une quote-part de 33 375 \$ représentant 8,34 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur St-Paul touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Basile-le-Grand confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur St-Paul pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Basile-le-Grand demande que le reliquat de 129 710,60 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT que l'assureur St-Paul pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'obtenir de l'assureur St-Paul une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Varennes / Sainte-Julie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes / Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-237

RÉSOLUTION

Création d'un comité de travail – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 25 juillet 2011, une demande de l'Office des personnes handicapées concernant la création d'un comité de travail afin d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT le Plan d'action portant sur l'intégration des personnes handicapées adopté par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un élu qui assurera le suivi de ce Plan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De procéder à la création d'un comité de travail visant l'identification et l'élimination des obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

De nommer madame la conseillère Marie Ginette Lafrance responsable de l'application du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-238

RÉSOLUTION

Appui Comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu – tarification stationnement du CLSC des Patriotes

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 8 juillet 2011, une demande du Comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu concernant la tarification du stationnement du CLSC des Patriotes, situé à Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu sollicite notre appui contre cette possible tarification;

CONSIDÉRANT QUE la tarification du stationnement constituerait un frein à l'accessibilité aux services pour les personnes démunies;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'appuyer le Comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu qui s'oppose à la possible tarification du stationnement du CLSC des Patriotes situé à Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-239

RÉSOLUTION

Adhésion Réseau québécois de Villes et Villages en santé

CONSIDÉRANT QUE le Réseau québécois de Villes et Villages en santé permet aux différentes municipalités de coopérer et d'échanger pour améliorer la qualité de vie et la santé de leur population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand s'est engagée à promouvoir la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses Grandbasilois et Grandbasiloises;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Saint-Basile-le-Grand peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand désire participer à la promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens et citoyennes, en favorisant la participation des Grandbasilois et Grandbasiloises dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un élu qui participera à la réalisation de cet engagement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adhérer au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'acquitter les frais au montant de 150 \$ annuellement;

De travailler à l'adoption et à la promotion de politiques municipales favorisant un développement sain et un environnement favorable à la santé;

De travailler à former, dans la mesure du possible, un comité de travail afin d'assurer la réalisation de ces objectifs;

De travailler à la mise en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;

D'affecter un minimum de ressources humaines, matérielles ou financières nécessaires à la mise en œuvre des projets qui seront adoptés par le conseil.

Il est de plus résolu de nommer madame la conseillère Marie-Ginette Lafrance, représentante de la Ville, quant à son engagement à travailler à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des Grandbasilois et Grandbasiloises dans le cadre de l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-08-240

RÉSOLUTION

Subvention – Centre de femmes l'Essentielle

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier présentée par l'équipe des travailleuses du Centre de femmes l'Essentielle en date du 8 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Qu'un montant de 50 \$ soit versé au Centre de femmes l'Essentielle aux fins de leurs objectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Point ajouté

2011-08-241

RÉSOLUTION

Adoption mémoire – Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté son projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) le 28 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE la CMM recevra les mémoires et commentaires des municipalités jusqu'au 28 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soumettra un mémoire auquel la municipalité souscrit entièrement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire apporter des précisions relativement aux projets de type TOD (Transit Oriented Development) qui ne se retrouvent pas dans le mémoire de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire soumis par le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'adopter le mémoire préparé par le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA en regard du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Que ce mémoire soit envoyé à la Communauté métropolitaine de Montréal avant la date d'échéance, soit le 28 août 2011 et de l'informer que la municipalité désire le présenter devant le comité chargé de l'étude des mémoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 45 à 21 h 15)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-08-242

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Bernard Gagnon
Maire

Jean-Marie Beaupré, OMA
Greffier intérimaire